

ADÉ

Séance du 11 septembre 2025

Membres en exercice :

13

Date de la convocation : 05/09/2025

Le onze septembre deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Jean-Marc BOYA.

Présents : 12

Votants : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

Présents : Jean-Marc BOYA, Marie-Claude LOPEZ-BOHOYO, Didier LOPEZ, Maryline CARASSUS, Xavier DUPUIS, Sabine DAMBAX-RODRIGUES, Sandrine MILLET, Mathilde BOURDIEU, Manuel DUARTE, Davy GOURAUD, Marc JEANSON, Florence POIZAC.

Représentés : Patrick LAYERLE représenté par Jean-Marc BOYA.

Excusés : .

Absents : .

Secrétaire de séance : Mathilde BOURDIEU.

Objet : Admission en non-valeur par le centre des finances publiques - DE_028_2025

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un état de taxes et produits irrécouvrables du chef du Service de Gestion Comptable de Tarbes, demandant l'admission en non-valeur d'un titre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter l'admission en non-valeur de ce produit impossible à recouvrer, pour un montant total de 40€ :

- Année 2015 titre n°79.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de PAU dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Le président de séance,
Jean-Marc BOYA



Le secrétaire de séance,
Mathilde BOURDIEU

